

Valbonne, le 21 juillet 2026

**Service Planification Énergétique, Prospectives, Impacts et Territoires
Direction Bioéconomie et Energies Renouvelables**

**Réponses aux questions concernant la consultation
2026MA000062
"Analyse de l'impact des "Schémas Directeurs des Energies" et mise
à jour du guide méthodologique"**

Question 1

Dans le cadre de la production de la Tranche ferme de la prestation, sur l'analyse quantitative de l'ensemble des SDE réalisés, en cours et échoués, l'ADEME pourra-t-elle fournir une base de données des démarches financées par l'Agence ?

REPONSE :

La liste des SDE financés par l'ADEME sera fournie au prestataire.
Cependant, tous les SDE au niveau national n'ayant pas été financés par l'ADEME, il reviendra au prestataire de compléter cette liste.

Question 2

La tranche ferme de la prestation prévoit l'organisation d'un séminaire pour présenter les résultats des analyses et mettre en place des ateliers de travail sur les pistes d'amélioration du guide ; pouvez-vous confirmer que l'ADEME prend en charge la logistique de l'évènement : invitation, suivi des inscriptions, frais de bouche, etc. ?

REPONSE :

La salle sera mise à disposition par l'ADEME dans ses locaux de Montrouge. Les frais de bouche (pauses et repas) seront également pris en charge par l'ADEME.

Le Comité de Pilotage et le prestataire établiront le ciblage des invitations qui seront envoyées par l'ADEME. Le suivi des inscriptions sera effectué par le prestataire à l'aide d'un outil choisi d'un commun accord avec l'ADEME.

Question 3

Concernant la tranche optionnelle 1, la DPGF fait référence à « entrevues et animations des comités et groupes d'intérêt », pouvez-vous confirmer que cela fait référence à la comitologie prévue p13 ou faut-il prévoir des autres temps spécifiques ?

REPONSE :

Oui cela correspond à la comitologie prévue au paragraphe 3.1 (page 12/16).

Question 4

Il nous semble que la durée de 6 mois de la Tranche optionnelle 2 est très longue pour l'objet qu'elle couvre ; est-ce parce que des délais de validation importants sont à anticiper ou est-ce lié au recouvrement à prévoir entre les TO1 et TO2 ?

REPONSE :

La durée est effectivement liée à un possible recouvrement partiel des tranches en fonction du déroulé de l'étude.

Question 5

Dans le cadre de cette consultation, considérez-vous que le fait, pour un bureau d'études, d'avoir déjà réalisé de nombreux SDE pour des collectivités constitue un conflit d'intérêts ?

REPONSE :

Non, cela ne constitue pas un conflit d'intérêts, au contraire.

Question 6

Dans le cadre des analyses systématiques d'ensemble de la tranche ferme (analyse quantitative de l'ensemble des SDE disponibles et analyse qualitative de 40 SDE pré-selectionnés), l'utilisation d'outils d'IA, de manière maîtrisée et avec tous les contrôles nécessaires, est-elle possible, encouragée ou au contraire à proscrire ?

REPONSE :

L'utilisation d'outils d'IA est possible si son usage est clairement explicité, cf. article 4 du CCAP « Maîtrise de l'Intelligence Artificielle (IA) » : intérêt pour l'étude en précisant bien les tâches ciblées, l'objectif, la méthode utilisée, la maîtrise de l'approche par le prestataire ainsi que les risques et moyens mis en œuvre pour le contrôle de la qualité des résultats.